

Délibération du comité syndical Séance du 2 juillet 2019

SDE35	
Village des collectivités	
1 avenue de Tizé CS 43603	
352036 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	19
Absents :	17
Quorum :	19
Votants :	19
Reçu en Préfecture	
19/07/2019	
Publication	
19/07/2019	

L'an deux mil dix-neuf, le deux ~~juillet~~ à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf, s'est réuni dans les locaux de SMILE 64 bd Voltaire à RENNES sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN (jusqu'au point 15), Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents, Michel BENEDETTI (à partir du point 8), Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Franck NOEL, Nadège NOISETTE, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Alain PAUL, Jacques POUPART et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 19 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

Délibération n°20190702_COM_01 – Statuts du SDE35 – Demande d'actualisation suite à création de communes nouvelles

Depuis 2016 plusieurs regroupements de communes ont donné lieu à la création de communes nouvelles dans le département. Ces communes nouvelles sont les suivantes : Piré-Chancé, Montauban-de-Bretagne, Rives-du-Couesnon, Mesnil-Roc'h, Luitré-Dompierre, Saint-Marc-le-Blanc, Val-Couesnon, Chateaugiron, Val-d'Anast, Maen-Roch, Les-Portes-du-Coglais, Guipry-Messac et La Chapelle-du-Lou-du-Lac.

Il est proposé au Comité de demander à Madame la Préfète la mise à jour des statuts du SDE35 en conséquence.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical sollicite Madame le Préfet pour une actualisation des statuts du SDE35, prenant en compte ces modifications et autorise le Président à réaliser l'ensemble des démarches relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Didier NOUYOU**

